

LES HORAIRES D'OUVERTURE EN BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Quelques principes

La bibliothèque est un service public, accessible à tous les publics.
L'accessibilité dépend entre autres des horaires d'ouverture.

Les horaires d'ouverture sont établis **en fonction de tous les publics : enfants, actifs, retraités...**

La bibliothèque doit communiquer clairement ses horaires d'ouverture : à l'entrée de la bibliothèque (les horaires doivent être lisibles aux périodes de fermeture), à la mairie, par voie de presse et sur tout support de communication.

Les fermetures et ouvertures exceptionnelles doivent être signalées à l'avance, la régularité de l'ouverture est indispensable pour fidéliser les usagers.

Quelques questions à se poser pour fixer les horaires

De quels moyens humains dispose-t-on ?

L'ouverture de la bibliothèque au public nécessite des temps de préparation : achat, traitement, rangement, mise en valeur des documents, programmation et organisation des animations...

On estime qu'il faut compter autant d'heures de travail interne que d'heures d'ouverture au public. Soit pour 10 heures d'ouverture, il faut compter un total de 20 heures de travail.

Quelle est la population à desservir ?

Pour les bibliothèques aux normes de l'Etat, un minimum de 10 heures d'ouverture au public est exigé. On estime par ailleurs, qu'il **faut un minimum de 12 heures d'ouverture au public à partir de 3000 habitants**.

Mise à part le volume horaire total, **il s'agit d'identifier des créneaux horaires susceptibles d'accueillir tous les publics**. Pour ce faire il faut avoir une idée claire de la population à desservir.

Par exemple :

<i>Les bébés :</i>	<i>le matin</i>
<i>Les enfants :</i>	<i>le mercredi et après l'école</i>
<i>Les adolescents :</i>	<i>le mercredi et le soir</i>
<i>Les personnes âgées :</i>	<i>l'après-midi ou le matin en semaine</i>
<i>Les actifs :</i>	<i>le samedi et le soir</i>
<i>Les inactifs :</i>	<i>la journée</i>

Pour ce faire, il faut analyser la population de la commune, de la communauté de communes, du bassin de vie, à l'aide des statistiques de l'INSEE. **Il faut également pouvoir se pencher sur les comportements et les usages (la sortie des écoles, le marché...).**

Quels services en direction de quels publics ?

Il s'agit d'évaluer la capacité de la bibliothèque – **en temps et en personnel** – pour assurer l'ouverture tout public et accueillir des publics spécifiques (**scolaires, petite enfance, troisième âge, handicapés...**).

L'accueil de classes ou le déplacement au foyer logement ont le plus souvent lieu en dehors des horaires d'ouverture au public. Les créneaux – tout publics et publics spécifiques - se cumulent, ce qui demande donc une réflexion sur l'accueil dans sa globalité.

Attention à maintenir un équilibre entre ces différents types de public. L'accueil des publics spécifiques ne doit jamais se faire au détriment de l'ouverture tout public.

Quelques règles pratiques pour fixer les horaires

Eviter les permanences trop courtes, des plages de 2 heures d'affilée sont le minimum pour permettre aux usagers de calculer leur venue, de lire sur place, de faire leur choix.

Programmer au minimum une plage horaire de 4 à 5 heures qui laisse le temps aux usagers de travailler sur place et de profiter pleinement de tous les services.

Les horaires doivent être lisibles et facilement mémorisables. Il est préférable d'éviter les demi-heures et quart d'heures.

Par exemple :

Mardi :	10 h – 12 h
Mercredi :	10 h – 12 h / 14 h – 19 h
Jeudi :	16 h – 18 h
Vendredi :	14 h – 19 h
Samedi :	10 h – 12 h

(Dans cet exemple, les horaires du matin sont toujours compris entre 10 h et 12 h, il ne reste plus qu'à mémoriser les matins d'ouverture.)

La bibliothèque peut tester des horaires afin de parvenir à une régularité qui fidélise le public. Elle devra dans ce cas attendre suffisamment longtemps, 6 mois minimum, avant de juger de l'éventuel échec d'une période d'ouverture.